

CONVOCAION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Paris, le 21 mars 2024.

Cher membre,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqué, en votre qualité de Membre de la Chambre de Commerce du Brésil en France à l'Assemblée Générale qui se tiendra le **06 juin 2024 à 10h30, à l'adresse 34 cours Albert 1^{er}, 75008, Paris, salle Villa-Lobos**. En cas d'absence de quorum l'AG se réunira en deuxième convocation à 11h et les matières seront votées à la majorité des présents.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Présentation du rapport d'activités de l'association et de des comptes annuels afférents à l'exercice 2023 ;
2. Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice 2023 et des rapports qui les concernent ; quitus aux administrateurs ;
3. Présentation des activités de la CCBF prévues pour 2024 et approbation du budget prévisionnel pour l'année en cours ;
4. Election des trois administrateurs visés au 3° de l'article 8 des statuts ;
5. Questions diverses.

Selon l'article 15 des Statuts la CCBF, le quorum d'approbation de matières votées en Assemblée Générale Ordinaire est celui de la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas d'absence de quorum, une seconde convocation aura lieu le même jour.

Pour le cas où il ne vous serait pas possible de vous rendre personnellement, nous vous envoyons ci-joint une formule de pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter par un mandataire. Ce formulaire doit être complété, signé et la mention manuscrite « bon pour pouvoir » doit y être consignée.

Nous tenons à votre disposition, pour consultation et analyse, au siège social de l'Association tous les comptes et rapports d'activités de celle-ci qui feront l'objet d'examen et d'approbation lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cordialement,

Philippe LECOURTIER

Président du Conseil d'Administration